



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation des services hospitaliers d'urgences

Question au Gouvernement n° 1140

Texte de la question

SITUATION DES SERVICES HOSPITALIERS D'URGENCES

M. le président. La parole est à Mme Cécile Untermaier, pour le groupe Nouvelle Gauche.

Mme Cécile Untermaier. Madame la ministre des solidarités et de la santé, les services d'urgence craquent, les hôpitaux manquent de moyens et le personnel nous avertit que la sécurité des patients ne sera plus forcément assurée cet été.

M. Maxime Minot. Eh oui !

Mme Cécile Untermaier. De nombreux médias relaient cette situation de crise. Dans le meilleur des cas, les patients souffrent et attendent des heures dans un couloir pour passer une simple radio. Je tiens les témoignages à votre disposition.

Des urgences sont fermées dans des hôpitaux, par exemple dans la Drôme, à Saint-Vallier. Elles sont fermées la nuit pendant tout l'été, mais désormais aussi le jour au mois d'août. Des services d'urgences seraient transformés en centres de soins non programmés, où les soins urgents non vitaux devraient être assurés par des médecins pas forcément urgentistes.

M. Fabien Di Filippo. Quelle honte !

M. Erwan Balanant. Et les fermetures de maternités ?

Mme Cécile Untermaier. En réalité, les hôpitaux sont confrontés aux tensions de démographie médicale et les réorganisations ont trouvé leurs limites. Le rapport parlementaire qui vous a été remis dernièrement préconise finalement que les médecins de ville travaillent plus, ou différemment, pour désengorger les urgences, alors que c'est précisément le manque de médecins et leur excès de travail qui conduisent les patients à se diriger vers les urgences.

M. Fabien Di Filippo. Bien sûr !

Mme Cécile Untermaier. À ce propos, quel dommage, madame la ministre, que la proposition de loi de Guillaume Garot visant à lutter contre la désertification médicale, qui tendait à encourager une répartition équitable des médecins sur le territoire et répondait d'ailleurs aux préconisations de la Cour des comptes, n'ait pas été acceptée par votre majorité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe NG.*)

Au regard de cette situation des urgences, que pouvez-vous nous dire de leurs dysfonctionnements, des

fermetures ponctuelles constatées, dont nous craignons qu'elles soient définitives à terme, et des conséquences de la disparition d'un accès aux soins urgents de proximité sur les populations les plus fragiles ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe NG. - MM. Erwan Balanant et Guillaume Larrivé applaudissent également.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, merci de faire encore la lumière sur la situation des hôpitaux et des urgences. Il est vrai qu'aujourd'hui, en période estivale, cette situation est compliquée, mais des solutions sont apportées.

Aujourd'hui, l'organisation sanitaire repose beaucoup sur les services d'urgences, qui jouent un rôle d'interface entre la ville et l'hôpital. En vingt ans, le nombre de passages aux urgences est passé de 10 millions par an à plus de 20 millions ; or tous ces passages ne sont pas justifiés par des urgences vitales.

Aujourd'hui, je peux dire que la situation est maîtrisée. Cet été, dix-huit établissements sont en tension sur les 650 services d'urgence s de France. Il existe, notamment dans les zones touristiques, un afflux saisonnier, que les établissements anticipent en recrutant des médecins pour des contrats à durée déterminée – CDD – de trois ou quatre mois. La médecine de ville s'organise avec des listes de garde, notamment dans les zones d'afflux touristique.

Hier ou avant-hier, un article du *Monde* a mis en lumière des tensions démographiques. Il est vrai que nous avons aujourd'hui un déficit démographique de médecins, qui touche non seulement les urgences, mais aussi et surtout la médecine générale. L'article du Monde souligne que cette tension est exacerbée en période estivale.

Au niveau du centre de crise du ministère des solidarités et de la santé, nous suivons tous les jours la situation des services d'urgences : les agences régionales de santé – ARS – tiennent un décompte des lits ouverts et des personnels sur place. Certaines solutions ont été apportées par anticipation, notamment une souplesse du décompte du temps de travail des urgentistes, la mise en place de pools d'urgentistes disponibles dans une région – l'ARS d'Île-de-France dispose de près d'une trentaine d'urgentistes disponibles, prêts à être dispatchés – et une mutualisation des urgentistes au sein des groupements hospitaliers de territoire. Pour la première fois cette année, nous avons porté à 400 le nombre de postes d'internes en formation pour la médecine d'urgence – c'est une nouvelle discipline. Enfin, la transformation du système de santé qui sera mise en œuvre va organiser la médecine de ville dans les territoires. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1140

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 août 2018](#)